

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL 17 DECEMBRE 2020

L'an 2020, le 17 décembre, le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison du temps libre – rue de la Source – 78640 Villiers saint Frédéric, sous la présidence de Monsieur Francis LE GOFF

Etaient présents :

M. BOURDEAUX Patrick, Mme BRIOT Julie, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DELESTRE Luc-Marie, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, Mme GONTHIER Annie, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien, M. TRITZ Jérôme, M. TUFFIER Sébastien.

Procurations :

M. DAZIN Francis donne procuration à Mme BRIOT Julie, M. LANCESTREMER Armand donne procuration à M. LE GOFF Francis, M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard.

Etai(ent) absent(s) :

M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARRUAU Alain, M. MENGELLE-TOUYA Thomas,

A été élu(e) comme **secrétaire de séance** : M. THEVIN Damien

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

1. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
2. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021
3. REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DE LA PLACE SULLY A NEAUPHLE LE VIEUX
4. PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
 - A. BUDGET PRINCIPAL
 - B. BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 - C. BUDGET REGIE MAITRISE D'OEUVRE
5. TARIFS 2021
 - A. REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 - B. REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (VICQ)
 - C. CONTROLE DE BRANCHEMENT
 - D. PFAC
 - E. MATIERES DE VIDANGE
 - F. CONTROLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 - G. INSPECTIONS TELEVISEES
6. DIVERS :
 - A. PRESENTATION DU TRAITEMENT DES EAUX USEES
 - B. OBLIGATION DE COMMUNICATION (loi engagement et proximité)
 - C. DECISIONS DU PRESIDENT

COMPTE RENDU

1. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant les 2 nominations suite aux avancements de grade en 2020 (au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise principal), la création de 2 postes par délibération 2020-0923-03 pour permettre le recrutement du gestionnaire finances et RH en remplacement suite à départ à la retraite de madame Mahaud (agent recruté à partir du 4 janvier 2021) et la régularisation des postes pourvus à temps partiel, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

EMPLOIS	Délibération 8 décembre 2019	Délibération 23 septembre 2020	Pour mémoire : au 01/06/2020	Au 17/12/2020	Au 01/01/2021	
	Postes ouverts 29	Postes ouverts 31				
TOTAL DES POSTES PERMANENTS						
EMPLOIS TITULAIRES ET PERMANENTS	29*	31*	17,6*	16*	18*	
FILIERE TECHNIQUE	22*	22*	14*	12*	12*	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1	1	1	1	
INGENIEUR PRINCIPAL	4	4	1	1	1	
INGENIEUR	2	2	2	2	2	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ere Classe	1	1	1	1	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ieme Classe	2	2	1	1	1	
TECHNICIEN	1	1	0	0	0	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2	2	1	2	2	
AGENT DE MAITRISE	2	2	1	0	0	(1) en disponibilité 31/03/21
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere cl	0	0	0	0	0	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme cl	2	2	1	1	1	(1) en disponibilité 31/03/22
ADJOINT TECHNIQUE	5	5	5	3	3	
dont EMPLOIS NON TITULAIRES						
CONTRACTUELS INDICIAIRES	4	4	4	2	2	
FILIERE ADMINISTRATIVE	7	9	3,6	4	6	
ATTACHE	2	2	1,8	2	2	
REDACTEUR Principal 1ere classe	0	1	0	0	0	
REDACTEUR Principal 2eme classe	0		0	0	0	
REDACTEUR	0		0	0	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere Classe	1	1	1	0	1	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2eme Classe	3	3		1,8	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1		0	0	0

* Le DGS occupe à la fois son poste d'origine et l'emploi fonctionnel (double carrière)

Il est précisé qu'aucune modification n'est proposée sur les postes ouverts. Il ne s'agit que d'une régularisation de leur répartition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le tableau des effectifs mis à jour.**

2. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021

En attendant le vote du BP 2021 et pour permettre aux services de fonctionner, il est proposé de donner l'autorisation à Monsieur le Président de liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2021 dans la limite de 25% des sommes inscrites au budget 2020 (proposition nouvelle sans les restes à réaliser).

Ces ouvertures de crédits sont proposées pour le budget Principal Assainissement Collectif et le budget Assainissement Non Collectif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à faire liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget Principal Assainissement Collectif dans la limite de :

BUDGET PRINCIPAL :

chapitre	Propositions nouvelles BP2020 (BP+DM)	Autorisation 2021 (25%)
13	5 000,00 €	1 250,00 €
20	10 000,00 €	2 500,00 €
21	7 942 512,00 €	1 985 628,00 €
23	150 000,00 €	37 500,00 €
Total	8 107 512,00 €	2 026 878,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à faire liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget Assainissement Non Collectif dans la limite de :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Chapitre	Proposition nouvelles BP 2020 (BP + DM)	Autorisations 2021
21	20 000,00 €	5 000,00 €
Total	20 000,00 €	5 000,00 €

3. REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES DE LA PLACE SULLY A NEAUPHLE-LE-VIEUX

Des travaux sont à réaliser sur la commune de Neauphle-le-Vieux, Place Sully :

- sur le réseau des eaux pluviales qui permettront de supprimer l'apport d'eaux parasites dans le réseau de collecte des eaux usées du SIARNC.
- Sur le réseau des eaux usées pour supprimer les nuisances olfactives.

Le SIARNC assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui permettront la mise en conformité des réseaux d'assainissement.

Les travaux sont estimés à 22 775€ HT / 27 330€ TTC

Il est proposé la signature d'une convention entre la commune de Neauphle-le-Vieux et le SIARNC définissant :

- Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre que la commune devra payer au SIARNC :
7% de 22 775 = 1 913,10€ HT
- Les modalités de remboursement par la commune des travaux financés, à leur réalisation, par le SIARNC : 50% en 2021 et 50% en 2022 des 29 241,10€ TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention définissant les modalités techniques, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre que la Commune devra payer au SIARNC et les modalités de remboursement par la Commune des travaux financés par le SIARNC à leur réalisation.

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2021

1- BUDGET PRINCIPAL DU SIARNC

Il est rappelé que l'année 2021 est fortement impactée par les travaux engagés sur la station Michel LORIEUX de Villiers-Saint-Frédéric. Le budget 2021 sera donc difficilement comparable aux années précédentes.

Le budget est proposé fonction de l'atterrissage à fin 2020 et des modifications de fonctionnement, notamment dans le cadre du marché de Restructuration en conception, réalisation et exploitation sur performances qui prévoit la reprise de l'exploitation de cette station d'épuration par SUEZ Eau France (reprise effective dès le dernier trimestre 2020).

Les impacts financiers sont importants.

- En fonctionnement :
 - o Dépenses : la reprise d'exploitation représente au BP 2021 563 K€ HT, compensée en partie par une baisse des dépenses courantes estimée à 250 K€ HT.
 - o Recettes : celles liées à la vente de biogaz dans le cadre de la méthanisation mise en place à terme sur cette station d'épuration sont attendues pour le budget 2024 au plus tôt.
- En investissement :
 - o Dépenses : les travaux se poursuivent et les dépenses attendues en 2021 sur ce chantier sont de 7M€ contre 3M€ en 2020 et 523K€ d'emprunts supplémentaires.
 - o Recettes : l'encaissement de certaines subventions d'investissement est espéré en 2021 à hauteur de 1.6M€.

a. Dépenses de fonctionnement : hausse globale de 17%

Chapitre 011 (charges à caractère général) :

Il est proposé de prévoir au BP 2021 une hausse de 14% de ce chapitre ce qui le porterait à 1 651 000€ dont 563K€ d'exploitation par SUEZ.

Chapitre 012 (charges de personnel) :

Le budget proposé est fonction du tableau des effectifs et de l'organigramme en vigueur. Aujourd'hui 3 postes sont vacants : 1 agent d'exploitation des stations, 1 au réseau et 1 assistant(e) technique. A effectif plein, les dépenses liées au personnel se porterait à 898 560€ soit une baisse de 1%.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 12% (passage de 4 vices présidents à 3). Soit -4 000€.

Chapitre 66 (charges financières) :

Les charges financières sont, elles, en hausse de 2%. Une hausse liée à l'évolution des intérêts d'emprunts en cours et la souscription des emprunts permettant le financement des travaux de restructuration de la station Michel LORIEUX. Soit +3 600€.

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

Il est aussi proposé une diminution de 40% des charges exceptionnelles qui correspondent aux annulations de PFAC (annulation nécessaire quand les travaux n'ont pas pu être réalisés ou ne sont pas terminés au moment de l'émission du titre de recette). Proposition de -20 000€.

b. Recettes de fonctionnement : hausse globale de 17%

Chapitre 70 (vente de produits finis, prestations services) :

L'audit financier réalisé cette année sur la perception de la redevance d'assainissement confirme qu'il est raisonnable de budgéter une hausse des recettes de fonctionnement de 14% :

- Hausse de la redevance pour la porter à 2 600 000€ (recettes réelles encaissées en 2020)
- Maintien de la PFAC à 400 000€

Chapitre 74 (subvention d'exploitation) :

La prime pour épuration ayant vocation à être supprimée (par une baisse régulière), une baisse de 38% est proposée pour la porter à 80 000€

Résultat reporté :

La réalisation 2020 laisse à penser que le résultat reporté à fin 2019 de 2 336 594€ sera augmenté de plus 776K€.

DEPENSES EXPLOITATIONS					RECETTES EXPLOITATIONS				
Chap	libellé	BP 2020	DOB 2021	Evol 20/21	Chap	libellé	BP 2020	BP 2021	Evol 20/21
11	Charges à caractères général	1 449 170	1 651 000	14%	13	Atténuation des charges	500	500	0%
12	Charges de personnel et assimilés	910 000	898 560	-1%	70	Vente de produits finis, prest svces	2 670 000	3 050 200	14%
65	autres charges de gestion courante	35 050	31 010	-12%	74	Subvention d'exploitation	130 000	80 000	-38%
66	Charges financières	167 440	171 076	2%	75	autres pdt de gestion courante		100	100%
67	Charges exceptionnelles	50 000	30 000	-40%	76	produits financiers		50	100%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 611 660	2 781 646	7%	77	produits exceptionnels	1 000	500	-50%
23	Virement à la section d'investissem	1 876 435	2 895 736	54%	TOTAL DES RECETTES REELLES		2 801 500	3 131 350	12%
42	Op d'ordre de transfert entre sector	1 300 000	1 108 268	-15%	42	Op d'ordre de transfert entre sector	650 000	541 529	-17%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 176 435	4 004 003	26%	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		650 000	541 529	-17%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		5 788 094	6 785 649	17%	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		3 451 500	3 672 879	6%
					R 002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE		2 336 594	3 112 770	33%
					TOTAL RECETTES D'EXPLOITA° CUMULEES		5 788 094	6 785 649	17%

c. Investissement :

Les remboursements des prêts représentent 922 326€ (hausse de 3%) pour 2021.

L'encaissement des subventions d'investissement attendues (6 616 015€) pour les travaux de restructuration de la station située à Villiers-Saint-Frédéric se fait toujours avec un décalage important. Les travaux sont à financer pour solliciter le versement des subventions. 2021 est donc une année charnière. Les dépenses continuent et sont fonction de l'avancée des travaux mais les recettes ne seront perçues que plus tard.

Pour permettre le financement de ces opérations, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été retravaillé et allégé de tout ce qui pouvait être supprimé ou décalé.

Plan pluri-annuel 2020-2024 proposé :

Opération	DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2020-2024
2111	Acquisition foncière	- €	736 012 €	- €	- €	- €	736 012 €
2115	Plantations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21311	Stations d'épurations	4 627 012 €	7 903 500 €	5 550 000 €	3 850 000 €	1 660 000 €	23 590 512 €
2151	Installations complexes spécialisées	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €
21532	Réseaux	2 962 000 €	1 414 000 €	2 396 000 €	900 000 €	300 000 €	7 972 000 €
2154	Matériel industriel	100 000 €	50 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	450 000 €
2157	Agencements, aménagements	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
2182	Véhicules	25 000 €	- €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	85 000 €
2183	Matériel info	23 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	63 500 €
2184	Mobilier	50 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	110 000 €
2188	Autres	5 000 €	2 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	22 000 €
	total	7 942 512 €	10 295 512 €	8 241 000 €	5 045 000 €	2 255 000 €	33 779 024 €

Le montant des dépenses d'investissement proposé est de 11 760 000€ soit une hausse de 17% pour un niveau de recettes de 5 600 000€ soit une baisse de 23% par rapport à 2020.

En l'état le solde positif d'exécution cumulé estimé à 6M€ à fin 2020, permet de maintenir l'équilibre budgétaire.

DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
Chap	libellé	BP 2020	BP 2021	Evol	Chap	libellé	BP 2020	BP 2021	Evol
20	Immo corp - Concession et assimilés	10 000	10 000	0%	13	Subvention investissement reçues	2 330 000	1 650 000	-29%
21	Immo corp (terrains, batimt, matériel)	7 942 512	10 295 512	30%	16	Emprunts et dettes assimilés	1 755 482	0	-100%
23	immo en cours	150 000	0	-100%	23	Immobilisation en cours	100 000	0	-100%
13	Subvention d'invest reçues	5 000	0	-100%	TOTAL DES RECETTES REELLES		4 185 482	1 650 000	-61%
16	Emprunt et dette assimilés	899 210	922 326	3%	21	Virement de la section fonctionnem	1 876 435	2 895 736	54%
TOTAL DEPENSES REELLES		9 006 722	11 227 838	25%	40	Op d'ordre de transfert entre secttio	1 300 000	1 108 268	-15%
40	Op d'ordre de transfert entre section	650 000	541 529	-17%	TOTAL PRLVT PROVENANT SEC° EXPLOITA°		3 176 435	4 004 003	26%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		650 000	541 529	-17%	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 361 917	5 654 003	-23%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 656 722	11 769 368	22%	R 001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE		2 671 901	6 115 365	129%
RAR		377 096		-100%	TOTAL DEPENSES INVEST CUMULEES		10 033 818	11 769 368	17%
TOTAL DEPENSES INVEST CUMULEES		10 033 818	11 769 368	17%					

d. Besoin en financement 2021 – 2024 :

2021 – 2022 : le financement de l'exploitation de la station d'épuration Michel LORIEUX dès la fin 2020, à hauteur de 550K€/an les 2 premières années et la hausse des emprunts à rembourser (523K€ de prêts liés au financement de ces travaux) représentent 1 073 K€ de charges supplémentaires. Charges ramenées à **823K€** grace aux baisses de charges de fonctionnement.

2023 : baisse de 220K€ au coût de exploitation de SUEZ sur cette 3^{ème} année, mais maintien des prêts à rembourser soit un total de **603 K€**

2024 - 2 possibilités :

- reprise de la station en régie : les recettes liées au Méthaniseur seront alors encaissées par le SIARNC. Elles couvriront les charges supplémentaires de fonctionnement de la nouvelle station estimée à 260K€ (hors GER « Gros Entretien Renouvellement ») et permettront un excédent de 95K€. Avec les 523K€ d'emprunts le reste à charge serait de **428K€**.

- maintien de la gestion par SUEZ : les recettes de méthanisation sont encaissées par le délégataire. Charges liées à l'exploitation de 186K€ + les prêts à rembourser de 523 K€ = 709K€ ramené là encore à **459K€** compte tenu des économies réalisables en fonctionnement avant travaux.

Comment les financer ?

La principale recette du syndicat est le produit des redevances d'assainissement (2 600 000€ en 2021). Les recettes d'exploitation obtenues auprès de l'Agence de l'Eau (prime pour épuration) ne sont pas pérennes. Le produit de la PFAC peut, lui, varier de manière importante.

Sur les 5 dernières années un excédent budgétaire moyen de 373K€ euros/an était généré.

Considérant que cet excédent budgétaire viendrait financer en partie les charges supplémentaires dès 2021 (ne permettant donc plus de financer d'investissement), les restes à charge pourraient être financés (au moins en partie) par des hausses de tarifs, qu'il reste à définir :

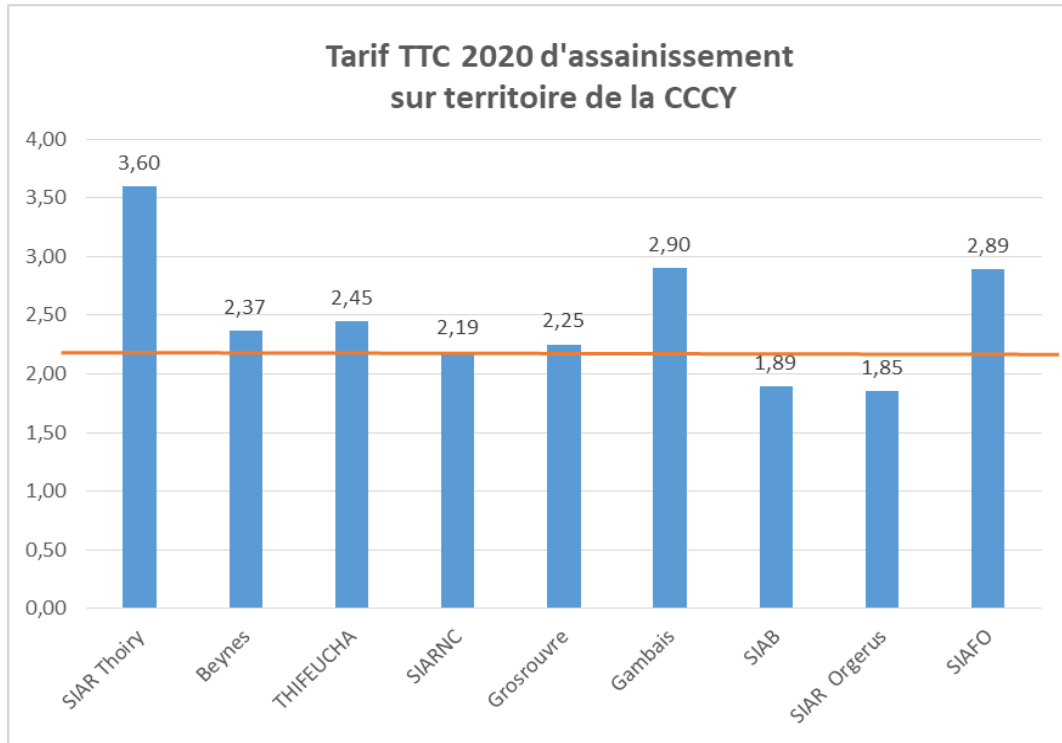
<u>Dépenses supplémentaires restant à financer dès 2021 (liées au travaux et exploitation de la step de Michel LORIEUX)</u>					
	2021	2022	2023	2024	
Gestion	SUEZ	SUEZ	SUEZ	SUEZ	SIARNC
Excédent annuel moyen	373K€	373K€	373K€	373K€	373K€
Prêts	523K€	523K€	523K€	523K€	523K€
charges supplémentaires	550K€	550K€	330K€	186K€	260K€
Diminution de charges au chap 011	-250K€	-250K€	-250K€	-250K€	0
Recettes méthanisation	0	0	0	0	355K€
dépenses Total à financer / an	450K€	450K€	230K€	86K€	55K€
Recettes supplémentaire si hausse de tarif de redevance d'assainissement (pour 1 200 000m3).					
Equilibre atteint avec 20% de hausse					
recettes si hausse de 10% en 2021	239K€	239K€	239K€	239K€	239K€
recettes si hausse de 12% en 2021	287K€	287K€	287K€	287K€	287K€
recettes si hausse de 20% en 2021	478K€	478K€	478K€	478K€	478K€
<u>Dépenses à financer sur capital acquis après application de la hausse de tarif :</u>					
	2021	2022	2023	2024	
Reste à charge avec 10%	211K€	211K€	-9K€	-153K€	-184K€
Reste à charge avec 12%	163K€	163K€	-57K€	-201K€	-222K€
Reste à charge avec 20%	-28K€	-28K€	-248K€	-392K€	-423K€

(Hors VICQ qui reste à définir)

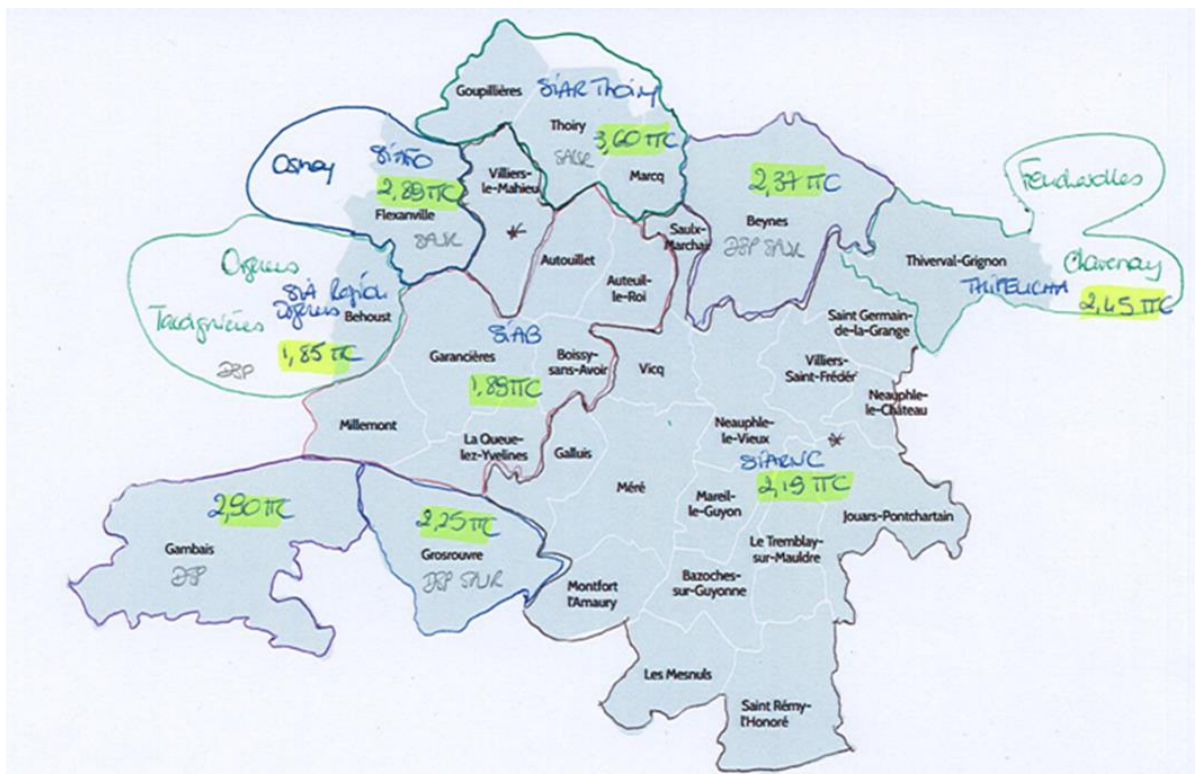
Le niveau d'équilibre serait atteint avec une hausse de 20% du tarif de redevance d'assainissement. Il est rappelé que même avec une hausse de tarif de 20%, aucun excédent ne serait généré permettant le financement d'investissement.

e. Information sur les tarifs pratiqués :

Il est présenté un graphique puis une carte du territoire permettant de comparer les tarifs d'assainissement TTC de 2020, des communes ou syndicats se trouvant sur le territoire de la CCCY (Tarifs récupérés en contactant les secrétariats des communes et/ou syndicats concernés) :



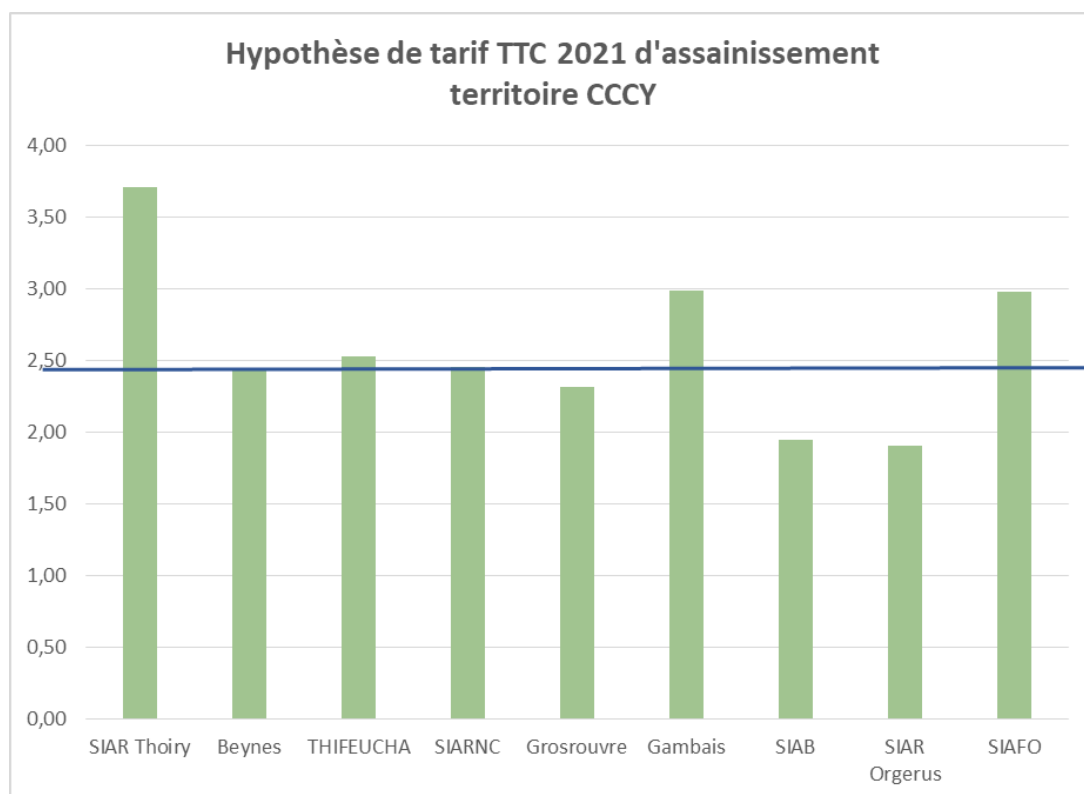
La ligne rouge correspond aux tarifs du SIARNC.



L'impact d'une hausse de tarif de 10 ou 12% sur une facture de 120m3 serait de 26.31€ TTC / an pour 10% et de 31.58€ TTC / an pour une hausse de 12%

Tarifs Redevance Assainissement Collectif 2020 hors Vicq et Méré (Mesnil-Piquet)				
	Tarif 2020 (en € HT)	Evol 19- 20	Si 10%	Si 12%
Abonnement par an	53,09	3%	58,39	59,46
Tarif 0-44 m3	1,3299	3%	1,4629	1,4895
Tarif 45-149 m3	1,6790	3%	1,8469	1,8805
Tarif à partir de 150 m3	2,0991	3%	2,3091	2,3510
Prix au m3 (hors TVA)	1,99	3%	2,19	2,23
Prix au m3 TTC	2,19		2,41	2,45
Facture annuelle pour 120 m3 TTC	263,13	3%	289,44	294,70
Hausse sur facture TTC de 40m3			11,69	14,03
Hausse sur facture TTC de 120m3 (moyenne du SIARNC à 125m3)			26,31	31,58
Hausse sur facture TTC de 160 m3			34,21	41,05

Si la hausse de 12% du tarif de redevance était appliquée au tarif du SIARNC (et 3% aux autres), le graphique comparant les prix appliqués sur le territoire de la CCCY serait celui-ci :



Deux délégués regrettent qu'une telle hausse de tarif soit appliquée cette année, déjà bien compliquée pour certaines familles et surtout pour les couples avec de jeunes enfants.

Il est précisé que la hausse appliquée sur la commune de Vicq, ayant déjà un tarif élevé, ne sera pas de 12%, mais calculée pour que l'augmentation en termes de montant sur une facture de de 120 m³ (consommation

moyenne sur notre territoire) soit de la même valeur financière que pour la somme due pour les habitants des autres communes du syndicat (à savoir : +4.10% pour une hausse de 10% et +4.92% pour une hausse de 12%).

La référence de consommation retenue pour les estimations présentées dans l'ensemble du dossier de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est de 120 m³ sachant qu'un délégué mentionne que certains foyers sont au-delà de cette consommation, surtout pour ceux avec plusieurs enfants.

Il est à noter que le projet de restructuration de la station située sur Villiers Saint Frédéric a été engagé, il y a quelques années sans pouvoir présager de la crise sanitaire que nous traversons. Cet investissement très important en termes de montant d'investissement était rendu nécessaire compte tenu de l'évolution démographique recensée et programmée par les 9 communes raccordées à cette station, sachant que l'actuel complexe de traitement n'est plus en mesure de traiter d'apport supplémentaire, étant au maximum de sa capacité.

Concernant la hausse de tarif, il est rappelé qu'une hausse de 20% permet tout juste d'arriver à l'équilibre (sans permettre d'investissement nouveau), et qu'il aurait fallu appliquer un taux de 36% pour permettre de générer dès à présent de l'excédent. Bien conscient de la situation actuelle sanitaire et financière et de l'effort demandé aux usagers, le bureau syndical n'a pas souhaité proposer le taux de 36%, pas même celui de 20% mais un taux bien en deçà de 12%, ce qui représente une augmentation mensuelle de 2,63 € /m³ TTC (pour 120 m³ consommé).

Il est précisé que l'objectif, aujourd'hui, n'est pas de programmer des augmentations successives sur 3 ans de 12% pour arriver au +36%, mais bien d'appliquer 12% cette année et par la suite de 2 à 3% annuellement. Il est aussi rappelé qu'à terme des recettes de méthanisation sont attendues (importance de trouver des boues : gestion « durable » et « environnementale » avec recettes de fonctionnement attendues).

Compte tenu des travaux engagés et de leurs impacts sur l'équilibre des finances du syndicat, la hausse de tarif reste très contrainte, ne permettant pas dans un premier temps de compenser les dépenses et de programmer de nouveaux projets sur 2 à 3 ans.

Il est demandé aux membres du Bureau de prévoir une communication sur la hausse de prix aux usagers (à fournir aux communes membres) et de préciser dans cette communication le volet environnemental du projet.

Après ces échanges, il est proposé aux délégués de passer au vote du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget est prévisionnel ? il est sincère et légèrement optimiste.

Le Comité Syndical après avoir pris connaissance des orientations budgétaires pour le budget principal assainissement collectif 2021 du SIARNC, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2021 du budget principal du SIARNC.

VOTE :

CONTRE – 0

ABSTENTION - 3 (Messieurs LAVENANT, JACQUES et ROBERT)

POUR - 22

2- BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est rappelé que les services d'assainissement collectif et non collectif sont hébergés dans les mêmes locaux et mutualisent les moyens en personnel et matériel pour la réalisation de leurs missions respectives.

Les dépenses et recettes relatives à chaque service doivent être imputées au budget correspondant. 60% des recettes de redevance d'assainissement Non Collectif sont donc reversées au budget principal du SIARNC pour compenser les dépenses de fonctionnement prises en charge sur ce budget.

a. Dépenses et recettes de fonctionnement : maintien

Pour l'année 2021 il est proposé d'augmenter les recettes pour se caler au réalisé 2020.

Pour les dépenses, il est proposé de régulariser la compensation ANC → AC de 2019 non réalisée et de prévoir celle de 2020.

L'achat d'un véhicule neuf en 2020 sur ce budget génère, par son amortissement comptable, une hausse des opérations d'ordre en dépense.

DEPENSES EXPLOITATIONS						RECETTES EXPLOITATIONS					
Chap	Article	libellé	BP 2020	BP 2021	Evol 20/21	Chap	Article	libellé	BP 2020	BP 2021	Evol 20/21
total Chapitre 011			5 875,74	10 200,00	74%	70	7068	Ventes de presta° de svce	2 500,00	5 000,00	100%
total Chapitre 65			5,00	5,00	0%	TOTAL DES RECETTES REELLES			2 500,00	5 000,00	100%
total Chapitre 67			5,00	5,00	0%	R 002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE			22 462,03	20 150,41	
TOTAL DES DEPENSES REELLES			5 885,74	10 210,00	73%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITA° CUMULEES			24 962,03	25 150,41	1%
23		Virement à la section d'investissement	17 942,94	12 221,91	-32%						
42	6811	Dotation amortt immo corp.	1 133,35	2 718,50	140%						
total Chapitre 42			1 133,35	2 718,50	140%						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			19 076,29	14 940,41	-22%						
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			24 962,03	25 150,41	1%						

b. Dépenses et recettes d'investissement :

En investissement, il est proposé de budgéter l'achat de mobilier pour presque 11 700K€ comme seule et unique dépense sur 2021.

DEPENSES INVESTISSEMENT						RECETTES INVESTISSEMENT					
Chap	Article	libellé	BP 2020	BP 2021	Evol 20/21	Chap	Article	libellé	BP 2020	BP 2021	Evol 20/21
21	2151	Immo corp - Inst complexe spé	20 000,00		-100%	21		Virement section fonctionnement	17 942,94	12 221,91	-32%
	2184	mobilier		11 737,91	100%	40	28182	Matériel de transport	1 133,35	2 718,50	140%
	total dépenses équipement		20 000,00	11 737,91	-41%	TOTAL DES PRLVT DE SECT° EXPLOITATION			19 076,29	14 940,41	-22%
TOTAL DEPENSES REELLES			20 000,00	11 737,91	-41%	R 001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE			9 256,65	-3 202,50	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES			20 000,00	11 737,91	-41%	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES			28 332,94	11 737,91	-59%

Des investissements sont réalisés sur le budget Assainissement Non Collectif (ANC) pour des biens mutualisés avec l'Assainissement Collectif. 1 véhicule l'an passé, du mobilier cette année alors que 60% des recettes sont déjà reversées au budget principal. C'est donc clairement un budget qui fait de l'excédent, pourquoi ne pas baisser les tarifs ?

Il est rappelé que les dépenses courantes sont aujourd'hui quasiment toutes financées sur le budget principal et que le matériel, mobilier etc...sont aussi utilisés pour l'ANC (ex, ordinateur, fauteuil, essence...). Il est proposé d'utiliser ce budget « mobilier » notamment pour meubler la future salle du Comité, Comité qui est le même pour l'ANC que le reste des activités du syndicat.

Le Comité Syndical après avoir pris connaissance des orientations budgétaires pour le budget Assainissement Non Collectif 2021 du SIARNC, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2021 du budget Assainissement Non Collectif du SIARNC.

3- BUDGET REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE (RMO)

Le budget RMO n'a pas été utilisé en 2020. Il est proposé, au budget 2021 de prévoir des honoraires de maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Basse à Neauphle-le-Vieux.

Les travaux étant estimés à 600K€, les tarifs votés au Comité Syndical du 18/11/2020 prévoient donc un taux de facturation de 6%, soit une recette de 36 K€.

DEPENSES EXPLOITATIONS				
Chap	Article	libellé	BP 2020	BP 2021
11	6226	honoraires	34 200,00	36 000,00
	total Chapitre 011		34 200,00	36 000,00
65	658	Chges diverse gest° courantes	5,00	5,00
	total Chapitre 65		5,00	5,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			34 205,00	36 005,00
RECETTES EXPLOITATIONS				
Chap	Article	libellé	BP 2020	BP 2021
70	7068	Ventes de presta° de svce	34 205,00	36 005,00
	total chapitre 70		34 205,00	36 005,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITA° CUMULEES			34 205,00	36 005,00

Le Comité Syndical après avoir pris connaissance des orientations budgétaires pour le budget Régie Maitrise d'œuvre 2021 du SIARNC, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2021 du budget Régie Maitrise d'Oeuvre du SIARNC.

5. TARIF 2021

Comme précisé précédemment, compte tenu des investissements en cours, et afin de maintenir une qualité de service, une croissance du produit global des recettes d'exploitation est nécessaire.

Une augmentation des tarifs est nécessaire et est donc à déterminer. Il est rappelé la position des tarifs du SIARNC aujourd'hui et la nécessité d'acter au minimum 10 ou 12%.

Il est proposé au comité de voter une hausse de 12% des tarifs pour 2021 (hors tarif de VICQ). Pour rappel l'impact sur une facture de 120m3 est de 31.58€ TTC / an soit 2.63€ TTC / mois pour la redevance assainissement.

Tarifs Redevance Assainissement Collectif 2020 hors Vicq et Méré (Mesnil-Piquet)				
	Tarif 2020 (en € HT)	Evol 19- 20	Si 10%	Si 12%
Abonnement par an	53,09	3%	58,39	59,46
Tarif 0-44 m3	1,3299	3%	1,4629	1,4895
Tarif 45-149 m3	1,6790	3%	1,8469	1,8805
Tarif à partir de 150 m3	2,0991	3%	2,3091	2,3510
Prix au m3 (hors TVA)	1,99	3%	2,19	2,23
Prix au m3 TTC	2,19		2,41	2,46
Facture annuelle pour 120 m3 TTC	263,13	3%	289,44	294,70
Hausse sur facture TTC de 40m3			11,69	14,03
Hausse sur facture TTC de 120m3 (moyenne du SIARNC à 125m3)			26,31	31,58
Hausse sur facture TTC de 160 m3			34,21	41,05

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DECIDE** que, pour les usagers des communes, adhérentes ou en convention avec le SIARNC, desservis par les zones de collecte des stations d'épuration de : Galluis, Les Mesnuls, Méré (hors zone du Mesnil Piquet), Montfort l'Amaury, Saint Germain de la Grange, Villiers le Mahieu, Villiers Saint Frédéric, le tarif de la redevance d'assainissement collectif, à compter du 1^{er} janvier 2021 est de :
 - Part fixe par abonnement : 59,46 € HT/an
 - Part variable appliquée au m³ comptabilisé au compteur de facturation du service d'adduction d'eau potable :
 - 44 premiers m³ consommés 1,4895 € HT/m³
 - du 45^{ème} au 149^{ème} m³ consommés 1,8805 € HT/m³
 - à partir du 150^{ème} m³ consommés 2,3510 € HT/m³

VOTE :

CONTRE - 2 (Messieurs JACQUES et ROBERT)
 ABSTENTION – 2 (Messieurs LAVENANT et PHILIPPE)
 POUR - 21

Concernant le tarif appliqué à Vicq et Méré (Mesnil-Piquet), il est proposé d'appliquer une hausse de 4.92% :

Tarifs Redevance Assainissement Collectif 2020 Vicq et Méré (Mesnil-Piquet)				
	Tarif 2020 (en € HT)	Evol 19- 20	pour hausse de 26,31€ sur facture de 120m3	pour hausse de 31,58€ sur facture de 120m3
Prix au m3	4,86	3%	5,06	5,10
Prix au m3 TTC	5,35		5,57	5,61
Facture annuelle pour 120 m3	583,39	3%	607,31	612,09
Facture annuelle pour 120 m3 TTC	641,73		668,04	673,30
% de hausse de tarif			4,10%	4,92%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DECIDE** que, pour les usagers des communes adhérentes, desservis par la zone de collecte épuration de la station d'épuration de VICQ (territorialement situés sur la commune de Vicq et celle de Méré-Le Mesnil Piquet) :
 - Part fixe par abonnement : 0,00 € HT/an
 - Part variable appliquée au m³ comptabilisé au compteur de facturation du service d'adduction d'eau potable : 5,10 € HT/m³

VOTE :

CONTRE - 2 (Messieurs JACQUES et ROBERT)
 ABSTENTION – 1 (Messieurs LAVENANT)
 POUR - 22

Concernant le tarif de contrôle de branchement : Il est rappelé que dans 20% des cas, le syndicat doit faire appel actuellement à un prestataire extérieur, ce qui ramène le coût moyen d'un contrôle à 173 € HT pour le syndicat.

SIARNC - COÛT D'UN CONTRÔLE DE BRANCHEMENT					
Postes de dépense	Détails	Temps	Contrôle réalisé en régie	Détails	Contrôle réalisé par prestataire + 1 agent
Coût technique	Préparation (colorant/eau extrait plan (1 agent)	0,25	7,50 €		
	Déplacement A/R (2 agents)	0,50	30,00 €	Déplacement A/R (1 agent)	15,00 €
	Temps sur place (2 agents)	0,75	45,00 €	Temps sur place (1 agent)	22,50 €
	Rédaction (1 agent)	0,50	15,00 €	Rédaction (1 agent)	15,00 €
Coût Validation	Relecture/Report SIG (1 agent)	0,25	8,75 €	Relecture/Report SIG (1 agent)	8,75 €
	Validation (1 agent)	0,25	11,25 €	Validation (1 agent)	11,25 €
Coût administratif	Prise RDV/préparation Fiche terrain/Agenda (1 agent)	0,25	6,25 €	Prise RDV/préparation Fiche terrain/Agenda (1 agent)	6,25 €
	Mise en signature ; reprographie Mise sous pli Affranchissement (1 agent)	0,25	6,25 €	Mise en signature ; reprographie Mise sous pli Affranchissement (1 agent)	6,25 €
Coût véhicule	8000 km/an et 350 contôles/an		20,00 €		
Coût matériel	OUTILS/EPI/EPC/COLORANTS/TEI/GP		5,00 €		
Frais divers	Contre-visite, contentieux, travaux, courriers réponse. Formation etc...		10,00 €		
Prestation extérieure			- €		120,00 €
Total HT			165,00 €		205,00 €
Total TTC			198,00 €		246,00 €

Il est donc proposé de faire évoluer ces tarifs en fonction du coût réel payé par le syndicat et d'appliquer une hausse de 6% au tarif de 2020.

Pour les autres tarifs, il est proposé une évolution de 3%.

Tarifs Contrôle de Branchement à l'Assainissement Collectif						
		Tarif 2020 (en € HT)	Tarif 2020 (en € TTC)	Evol 19-20	Si 6%	
					HT	TTC
Contrôle de conformité de branchement à l'assainissement collectif avec certificat de conformité à l'usage d'une vente de bien immobilier	base incluant jusqu'à 6 pièces avec évacuation d'eaux usées	164,80 * (nb de bâtiment)	197,76	3%	174,69	209,63
	complement au-delà de la base par pièce supplémentaire avec évacuation d'eaux usées	26,60	31,93	3%	28,20	33,84

	Tarif 2020 (en € HT)	Tarif 2020 (en € TTC)	Evol 19-20	Si 2%		Si 3%	
				HT	TTC	HT	TTC
Déplacement infructueux non imputable au service d'assainissement (absence ou refus d'accès, absence d'alimentation en eau, etc.)	72,1	86,52	3%	73,54	88,25	74,26	89,12
Réédition d'un certificat de conformité sur demande du propriétaire (bien acquis depuis moins de 10 ans)	21,45	25,75	3%	21,88	26,26	22,1	26,52
Contre-visite	77,67	93,2	3%	79,22	95,07	80	96

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** que le tarif du contrôle de branchement à l'assainissement collectif, applicable pour tout rendez-vous pris à partir du 1^{er} janvier 2021, est calculé comme suit :

		Tarif 2021 (en € HT)
Contrôle de conformité de branchement à l'assainissement collectif avec certificat de conformité à l'usage d'une vente de bien immobilier	base incluant jusqu'à 6 pièces avec évacuation d'eaux usées	174,69 * (nb de bâtiment)
	complément au-delà de la base par pièce supplémentaire avec évacuation d'eaux usées	28,20
Contre-visite		80,00
Déplacement infructueux non imputable au service d'assainissement (absence ou refus d'accès, absence d'alimentation en eau, etc.)		74,26
Réédition d'un certificat de conformité sur demande du propriétaire (bien acquis depuis moins de 10 ans)		22,10

Tarifs Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif				
	Tarif 2020 (en €)	Evol 19-20	Si 2%	Si 3%
Tarif au m2 de SDP ou surface fiscale	24,02	3%	24,50	24,74

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que la valeur de base PFAC à prendre en compte dans le cadre du calcul de la PFAC est fixée à : 24,74 € /m² de Surface De Plancher ou surface taxable (TVA non applicable) pour les demandes d'urbanisme déposées à partir du 1^{er} janvier 2021.

Tarifs Matière de vidange							
	Tarif 2020 (en € HT)	Tarif 2020 (en € TTC)	Evol 19-20	Si 2%		Si 3%	
				HT	TTC	HT	TTC
le m3	21,89	26,27	3%	22,33	26,79	22,54	27,05

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer le tarif 22,54 € HT/m3 pour le dépotage et le traitement des matières de vidange à la station de Villiers Saint Frédéric à partir du 1^{er} janvier 2021.

Tarifs d'inspection télévisée pour des tiers

	Tarif 2020 (en € HT)	Tarif 2020 (en € TTC)	Evol 19-20	Si 2%		Si 3%	
				HT	TTC	HT	TTC
Déplacement	141,63	169,95	3%	144,46	173,35	145,87	175,05
Tarif horaire	33,48	40,17	3%	34,14	40,97	34,48	41,38

Il est fait remarqué que le tarif de déplacement est élevé en comparaison de ce qui peut être pratiqué par d'autres prestataires mais que notre taux horaire est lui très bas.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à :
 - 145,87 €HT le tarif forfaitaire du déplacement pour mener une inspection télévisée sur demande de tiers, incluant la mise en œuvre de l'inspection, une heure d'inspection télévisée, ainsi que le rapport d'intervention,
 - 34,48 €HT/heure le tarif de l'heure supplémentaire d'inspection au-delà du forfait déplacement et installation.

Tarifs Contrôle d'Assainissement Non Collectif					
	Tarif 2020 (en € HT)	Tarif 2020 (en € TTC)	Evol 19-20	Si 3%	
				HT	TTC
Contrôle assainissement non collectif installation existante dont 1ère contre-visite	179,79	197,77	3%	185,18	203,70
Contre visite	77,67	85,44	3%	80,00	88,00
Réédition de certificat de non-conformité	23,41	25,75	3%	24,11	26,53
Contrôle assainissement non collectif dans le cadre d'une vente dont 1ere contre-visite	215,36	236,90	3%	221,82	244,01
Assainissement non collectif installation neuve ou à réhabiliter dont 1ère contre-visite	243,45	267,80	3%	250,75	275,83
dont phase conception (40%)	97,39	107,13	3%	100,30	110,33
dont phase exécution (60%)	146,07	160,68	3%	150,45	165,50
Pénalités pour absence d'eau lors du rendez-vous	45,45	50,00	3%	46,81	51,49
Dans le cadre d'un ANC regroupé : application du montant de base puis Montant par heure au-delà de 2 h / h	68,35	75,19	3%	70,40	77,44
Dans le cadre d'un ANC regroupé : montant plafond	547,77	602,55	3%	564,21	620,63

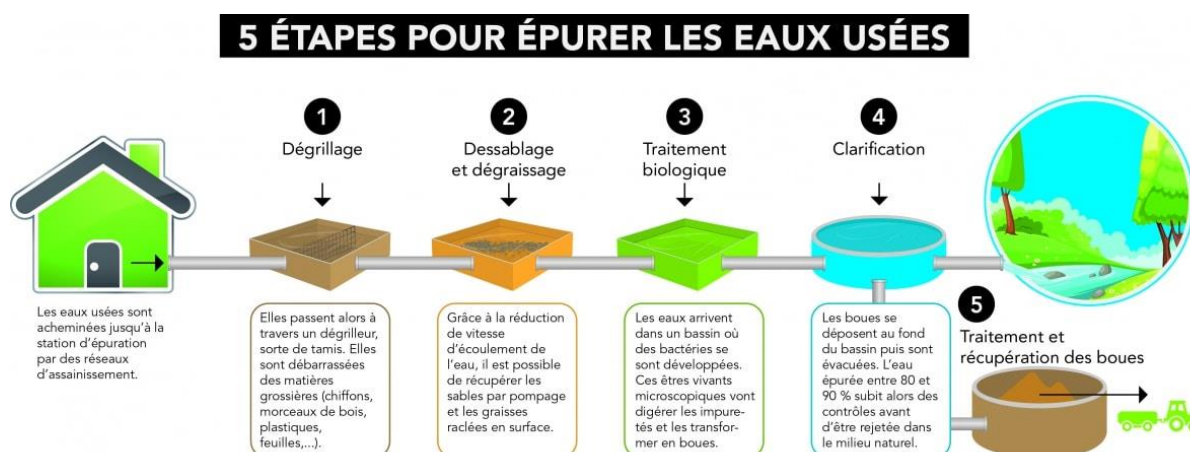
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs du contrôle des installations d’assainissement non collectives, applicables aux prises de rendez-vous de contrôle à partir du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

	Tarif 2021 (en € HT)
Contrôle assainissement non collectif installation existante dont 1ère contre-visite	185,18
Contre visite	80,00
Rédition de certificat de non-conformité	24,11
Contrôle assainissement non collectif dans le cadre d'une vente dont 1ere contre-visite	221,82
Assainissement non collectif installation neuve ou à réhabiliter dont 1ère contre-visite	250,75
dont phase conception (40%)	100,30
dont phase exécution (60%)	150,45
Pénalités pour absence d'eau lors du rendez-vous	46,81
Dans le cadre d'un ANC regroupé : application du montant de base puis Montant par heure au-delà de 2 h / h	70,40
Dans le cadre d'un ANC regroupé : montant plafond	564,21

6. POINTS DIVERS

- Présentation du traitement de l'eau :



L'ÉPURATION de l'EAU



LA STATION D'ÉPURATION DE MONTFORT L'AMAURY



- Loi engagement et proximité :

Un rappel d'une obligation réglementaire qui s'est imposée au syndicat fin 2019 avec la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, notamment son article L.5211-40-2.

Elle y prévoit une obligation d'information à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ils doivent être destinataires :

- d'une copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires avant chaque réunion de l'organe délibérant de l'EPCI,
- le cas échéant, de la note explicative de synthèse mentionnée au premier alinéa de l'article L. 2121-12.
- les rapports mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 et au premier alinéa de l'article L. 5211-39
- le compte rendu des réunions de l'organe délibérant de l'EPCI.

Un courrier informant les communes membres a été envoyé en date du 21 juillet 2020 mais les conseillers municipaux destinataires de ces documents, sont pour certains, surpris de ces envois. Il convient de faire un rappel aux délégués membres du syndicat.

- Dates des prochains bureau et comité :

- Bureau syndical fixé au mercredi 27 janvier 2021 à 18h au syndicat
- Comité syndical fixé au jeudi 11 février 2021 à 18h, salle du temps libre à Villiers-Saint-Frédéric

Il est demandé que les envois liés à cette obligation puissent se faire sans que les adresses mails des conseillers municipaux soient visibles des autres destinataires.

- Décisions du Président :

- 2020 10 28 : OS n°5 du marché travaux de construction d'un bassin de stockage / restitution en amont de la station d'épuration de Méré (marché 2018-0036) : baisse de 4 423,50€ HT
- 2020 11 12 : Avenant n°2 du marché de création des réseaux d'assainissement en domaine public et en domaine privé sur les communes de Bazoches sur Guyonne, Méré et Montfort l'Amaury (marché 2020-0035) : hausse de 12 810,80€ HT (1,17%)
- 2020 11 27 : Avenant marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées du SIARNC (marché 2018-0028) : baisse de 15 678€ HT (10%)
- 2020 11 30 : Avenant au marché de mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS), dans le cadre des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées du SIARNC (marché 2018-034) : baisse de 615,60€ HT (11%)
- 2020 12 07 : Ajouts de motifs de dépense financés par la Régie d'avance Assainissement Collectif (matériel d'apiculture et produits de pharmacie)

Fin de séance à 19h50.